

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation urgente
Titre :	Centre de sécurité à la gare, quels impacts pour la Ville ?
Initiant-e(-s) :	Samson Yemane, Ilias Panchard

Nous avons récemment appris, par un communiqué du Collectif Droit de rester, l'agrandissement du centre de sécurité au sud de la gare de Lausanne. Cette nouvelle structure qui regroupera la Police cantonale, l'Administration fédérale des douanes et la Police des transports est apparemment passé en dehors des radars de l'actualité politique. Selon le Conseil d'État, le crédit de 132'000.- adopté en décembre 2021 « *vise à déterminer le coût des travaux ce projet permettra de développer davantage de synergies entre ces diverses entités qui collaborent étroitement depuis nombreuses années sur la plateforme de la gare afin d'y assurer la sécurité publique* ». Très peu d'informations précises sur le projet sont à ce jour disponibles.

Bien que purement cantonal, ce projet pourrait avoir des impacts non négligeables sur la politique communale lausannoise. En effet, le chantier de la gare est un projet majeur et tout projet dans ce secteur mérite une attention particulière.

Par conséquent, nous souhaitons à travers cette interpellation urgente obtenir des informations de la part de la Municipalité quant à ce projet aujourd'hui au stade de l'étude, en particulier sur les éléments pouvant avoir des conséquences directes sur la politique communale.

Nous avons ainsi le plaisir d'adresser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quand es-ce que la Municipalité a-t-elle été informée ou consultée par le Canton ou les CFF (propriétaire du bâtiment) concernant ce projet ? Dans le cas où la Municipalité n'aurait pas été consultée, à quel moment a-t-elle appris l'existence de ce projet d'agrandissement ?
2. Comment la Municipalité analyse-t-elle les potentiels impacts d'un tel projet sur la politique communale, par exemple ses compétences en matière de sécurité, de mobilité ou concernant les travaux de la gare ?
3. Ce projet de centre de sécurité comporterait 500m² de surface dévolue au parking tandis que la gare de Lausanne sera l'une des plus grandes et mieux connectées du pays. La Municipalité ne considère-t-elle pas cet élément comme contradictoire mais aussi incompatible avec le plan climat et en particulier la politique municipale de mobilité visant notamment la réduction du nombre de places de parking ?
4. Est-ce que ce nouveau centre de sécurité sera situé à côté de Plateforme 10 ? Si oui, que pense la Municipalité de l'installation de cette structure policière à côté d'un centre culturel ?
5. Comment la Municipalité analyse-t-elle ce renforcement de la présence des forces de sécurité dans les environs de la gare ? Concrètement, en cas de contrôle menant à une arrestation par la Police Municipale lausannoise dans les environs de la gare, des personnes arrêtées par la police municipale seront-elles potentiellement confiées à la police cantonale ?

6. Comment la Municipalité analyse-t-elle la création de nouvelles cellules de détentions dans le cadre de cet agrandissement ?
7. La Municipalité peut-elle nous informer quant à l'état des cellules de la police cantonale situées sur le territoire de la commune à la Blécherette (police cantonale) et à l'hôtel de police (police municipale) ? Des travaux de mise aux normes sont-ils prévus et à quelle échéance ?

Lausanne, le 28 février 2022

Samson Yemane

Ilias Panchard